



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Informier la banque du décès d'un proche

[Accéder au Modèle de document](#)

Permet d'avertir la banque du décès d'un proche parent et de demander le blocage de son ou ses compte(s).



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R18317>